



## **Territoires zéro chômeur de longue durée demande le maintien des moyens alloués par l'État à l'expérimentation**

[L'arrêté fixant le niveau de financement des emplois créés dans le cadre de la loi relative à l'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée publié ce jour](#) prévoit une baisse des moyens alloués par l'Etat à l'expérimentation. En effet, l'arrêté prévoit que la Contribution au développement de l'emploi passe de 102 % à 95 % du Smic à partir du 1er octobre prochain.

**Cette décision suscite l'incompréhension parmi les acteurs de l'expérimentation.** En réduisant cette année de plusieurs millions d'euros le financement des emplois créés grâce au projet TZCLD, c'est tout le modèle économique des entreprises à but d'emploi qui s'en trouve fragilisé.

Plus grave encore, dans certains territoires, cette décision aura pour conséquence une baisse, voire un gel, des embauches prévues au détriment des personnes privées durablement d'emploi mobilisées pour accéder enfin à un emploi comme le prévoit le préambule de la Constitution de 1946.

**Comment, dans ces conditions, mener l'expérimentation dans le respect des principes de la loi votée à l'unanimité du Parlement ? Comment mettre fin à la privation durable d'emploi si les moyens alloués par la puissance publique ne sont pas à la hauteur des besoins ?**

Cette décision est d'autant plus incompréhensible qu'elle va à rebours d'une puissante dynamique européenne inspirée par l'expérimentation française. En effet, plusieurs territoires dans de nombreux pays européens (Belgique, Allemagne, Italie, Autriche, etc.) se lancent dans des démarches semblables au projet français. Différents avis et rapports récents du [Comité européen des régions](#) et du [Rapporteur spécial de l'ONU sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté](#) recommandent d'ailleurs la mise en place d'initiatives locales contre le chômage de longue durée similaires au projet français.

A l'heure où l'objectif de plein emploi est affiché par le Président de la République, la Première ministre et le Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion, à l'heure où 2,5 millions de personnes sont durablement privées d'emploi dans notre pays, comment comprendre une telle baisse des moyens alloués aux acteurs qui s'engagent sur leur territoire pour mettre fin au fléau que constitue la privation durable d'emploi ?

**Territoires zéro chômeur de longue durée, ses membres fondateurs et ses partenaires en appellent aujourd'hui au Ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion pour revenir sur cette baisse de moyens en publiant un nouvel arrêté qui permette le maintien du niveau de la Contribution au développement de l'emploi à hauteur de 102 % du Smic.**

**Laurent GRANDGUILLAUME**

Président de Territoires zéro chômeur de longue durée

**Louis GALLOIS**

Président du Fonds d'expérimentation contre le chômage de longue durée

**Marie-Aleth GRARD**

Présidente d'ATD Quart-Monde

**Antoine SUEUR**

Président d'Emmaüs France

**Pascal BRICE**

Président de la Fédération des Acteurs de la Solidarité

**Jean-Baptiste de FOUCAULD**

Co-Fondateur du Pacte civique

**Véronique DEVISE**

Présidente du Secours catholique Caritas France

**Pascale RIBES**

Présidente d'APF France Handicap

**Laurent PINET**

Président de Coorace

**Nathalie HANET**

Présidente de Solidarités nouvelles face au chômage



**Contact presse**

Antonin Gregorio

[antonin.gregorio@tzclld.fr](mailto:antonin.gregorio@tzclld.fr) / 06 58 16 30 29

[www.tzclld.fr](http://www.tzclld.fr) / [@ZeroChomeurLD](https://twitter.com/ZeroChomeurLD)

**L'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée**

Cette expérimentation vise à mettre en œuvre le droit à l'emploi pour toutes et tous en proposant à toute personne privée durablement d'emploi volontaire un emploi en CDI, à temps choisi. La création de ces emplois, utiles pour les territoires et supplémentaires à ceux existant localement, est en partie financée en réaffectant les coûts liés à la privation durable d'emploi. La première étape expérimentale a concerné 10 territoires entre 2016 et 2021 et fait du droit à l'emploi une réalité pour plus de 1000 personnes qui en étaient privées. La 2e étape est en cours et 58 territoires sont à ce jour engagés dans la démarche. Sur ces territoires, depuis le début de l'expérimentation, près de 3000 emplois supplémentaires ont été créés. Plus de 100 territoires se préparent à présent pour mettre en œuvre le projet TZCLD à leur tour.